

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 FEVRIER 2023**

Présents tous

### **AVENANT AU MARCHÉ DE REQUALIFICATION DES BLAIS**

Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le poste « eaux usées » à la suite d'imprévus de chantier notamment sur les impasses privées impactées par le raccordement à l'assainissement collectif. Des raccordements supplémentaires sont nécessaires également pour des raccordements non prévus pour le réseau d'eaux pluviales.

Le montant de l'avenant s'élève à 48.056,12 € HT.

Il convient d'accepter cet avenant pour permettre une finition totale et définitive des raccordements du hameau aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

**Décision et résultat du vote : Vote à l'unanimité**

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

Dans l'attente de la réception des comptes de gestion définitifs, qui doivent être envoyés par le Service de Gestion Comptable (SGC) de la Mure, il est présenté au Conseil Municipal les comptes administratifs de la commune et de ses deux budgets annexes (eau et transport).

Les résultats de l'exercice 2022 sont les suivants :

Budget communal : l'exercice 2022 se solde par un excédent sections de fonctionnement et d'investissement confondues de **86.883.07€**.

Budget Eau et Assainissement : l'exercice 2022 se solde par un excédent, sections de fonctionnement et d'investissement confondues de **17.559.91€**.

Budget de la Régie des Transports : l'exercice 2022 se solde par un excédent, sections de fonctionnement et d'investissement confondues de **22.965.41€**.

A noter que, concernant le budget eau, la facturation est calculée sur 10 mois.

Des arbitrages sont d'ailleurs à prévoir concernant ce budget du fait de la remontée de la compétence eau à la communauté de communes, ce qui pourrait entraîner une augmentation des tarifs pour tendre à l'équilibre du budget rapidement.

### **VENTE DES PARCELLES 416 ET 133**

Pour rappel, la mairie a fait l'acquisition en 2012 des parcelles 416 et 133. Ces parcelles ne sont affectées à aucun travaux ou projet à venir.

Le Maire fait part de la proposition d'achat des parcelles 416 et 133 sises aux Ripeaux.

Après échanges, le prix de 20 € le m<sup>2</sup> est retenue. Il est convenu de vérifier qu'une publication n'est pas requise.

Après vérification, aucune publicité n'est nécessaire pour vendre des parcelles.

## **PRESENTATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023**

En anticipation du budget, et aux vues des demandes déjà reçues, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'enveloppe globale allouée aux subventions aux associations. Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité pour une enveloppe globale de 6.000€. Le détail des subventions alloués aux associations a été voté.

## **MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

Pour rappel, le Conseil Municipal a mis en place le RIFSEEP par délibération en date du 01/02/2021. À la suite du recrutement d'un rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe qui relève du groupe B de responsabilités, il convient de modifier le montant annuel maximum retenu par la collectivité fixé à 5.000€ pour le porter au montant plafond annuel (11.880€). Cette modification permet d'intégrer l'ensemble des primes dont bénéficiait l'agent.

**Décision et résultat du vote : Vote à l'unanimité**

## **QUESTIONS ET INFOS DIVERSES**

- Point sécheresse : La source de la Dhuy ne coule toujours pas le village est alimenté par la seule source du Moulin qui est stable mais qui est à son niveau d'étiage (170m<sup>3</sup>/jour) pour 80m<sup>3</sup> distribués.  
La commune surveille hebdomadairement le débit de la source et la distribution dans le réseau.
- Journée de nettoyage des chemins communaux : Date à définir (1<sup>er</sup> ou 29 avril).
- Fête du village : Prévues le 8 juillet.
- Trail des passerelles : Le trail passe sur la Commune le 9 juillet. Les bénévoles sont les bienvenus. Le nouveau référent trail est David Picchioni.
- Conférence le frelon asiatique : Animée par Elacime, elle devrait avoir lieu à la salle polyvalente (un mardi de préférence, jour de marché).
- Extinction nocturne de salle polyvalente : La société BIAELEC a été relancée pour régler le problème.
- Le feu tricolore situé à la sortie du chemin du four semble ne pas avoir été réglé suite à la récente intervention de la société AXIMUM qui sera informée de ce dysfonctionnement.
- Rencontre prévue avec le service RTM de l'ONF le 28/02 pour évoquer le problème de récupération des eaux pluviales sur le chemin reliant la Ville aux Liorats.

Un premier devis a été proposé pour un montant de 1510€ HT.

- Recensement : le résultat, à confirmer par l'INSEE, fait état de 500 habitants.

- Demande de l'association « Le petit train des livres » : l'association a sollicité la Commune pour obtenir un accès aux locaux de la Mairie le vendredi soir en complément de l'ouverture hebdomadaire le mercredi de 9h30 à 11h45.

Le conseil est conscient du besoin mais décide de ne pas donner une suite favorable immédiate, les aménagements pour sécuriser le service administratif de la commune seraient trop coûteux.

- Aire de jeux pour enfants : Projet d'acquisition de 4 nouveaux bancs.
- Sécheresse : Afin de permettre l'arrosage des fleurs à faible arrosage, projet d'acquisition de récupérateurs d'eau positionnés au niveau des bâtiments communaux.

Les récupérateurs d'eau peuvent être utilisés en cas de sécheresse.

- Réhabilitation du bâtiment de l'école de la Ville : Présentation du nouveau chiffrage établi par le maître d'œuvre (725 524,80€ TTC, honoraires inclus). S'agissant d'une présentation, le Conseil n'a pas discuté de ces montants mais la commission va étudier les différents scénarios de recherche d'économie, de phasage et de financement.

L'ordre du jour épuisé, le Maire a levé la séance.